

Ruffey le ptit mag





Merci Francine !

Francine est une figure de Ruffey, bien connue des enfants, petits et grands qui ne manquent pas de la saluer et lui rappeler les bons souvenirs des moments passés à la garderie de l'école de Ruffey. Assurément, ces moments avec eux vont te manquer !

Pourtant la tâche est difficile. Il faut être debout tôt pour ouvrir la porte du périscolaire. Finir la journée tard, après les derniers enfants partis et après avoir nettoyé les lieux pour que tout recommence le lendemain ! Le milieu de journée est occupé par le service aux personnes âgées : ménage, courses ... Voici une vie harassante ! Il est temps de lever le pied !

Alors Merci Francine pour ton investissement sans relâche. Avec douceur mais fermeté, Merci pour l'attention que tu as portée aux jeunes dont tu avais la responsabilité.

On se rappellera entre autres des fameuses chorégraphies que tu exécutes chaque fin d'année avec les enfants. Quelle joie de voir clôturer de cette façon chaque année scolaire ! En ce 29 juin 2024, c'est au tour des enfants de te faire une fête en chanson. Que d'émotions et de bonheur !

Alors bonne retraite Francine !

Secrétariat de Mairie

Secrétaire : Myriam GROS - Tél. : 03 84 85 03 35

E-mail : mairie.ruffey@gmail.com

Ouverture au public : Mardi : de 17 à 19 h - Mercredi : de 10 à 12 h

Jeudi : de 10 à 12 h - Vendredi : de 16h30 à 18 h 30

Retrouvez toutes les infos sur le site internet de la commune

<http://ruffeyurseille.fr>



BULLETIN MUNICIPAL

440 exemplaires

Publication : Emmanuel Billet

Conception : GPM Bilboquet - 06 99 29 63 45

Impression : Imprimerie Guinard - Pierre-de-Bresse

SOMMAIRE

Editorial.....	page 3
Conseils municipaux 2024.....	page 4
Elections.....	page 8
Budget 2024.....	page 10
Travaux et investissements 2024.....	page 11
Conseil municipal des Jeunes.....	page 13
Il y a 50 ans, Il y a 100 ans.....	page 14
Repères calendaires.....	page 16
Les bénévoles.....	page 18
Rendez-vous de la Seille.....	page 20
Forêt/ACCA.....	page 23
Ecole.....	page 24
Le Foyer Rural.....	page 28
Chants d'étoile.....	page 30
La Grange.....	page 31
Les p'tits Ruffeysiens.....	page 32
Solida Ruffey.....	page 33
ADMR/Don du sang.....	page 34
Météo.....	page 35
Règles de civilité.....	page 36
Entretien Rivière.....	page 37
Etat Civil 2024.....	page 38
Urbanisme.....	page 39



Emmanuel Billet

Maire de Ruffey sur Seille

2024, une année riche...

En ce début d'année, je voudrais tout d'abord vous adresser, tous mes vœux de santé et de bonheur. Que cette nouvelle année puisse vous apporter ce que vous pouvez en attendre de meilleur pour vous et pour celles et ceux qui vous sont chers.

Ce nouveau numéro du p'titmag permet de faire un lien avec vous sur l'actualité municipale et de vous proposer une rétrospective de l'année 2024. Vous découvrirez de nombreuses photos présentant le dynamisme de notre village grâce à ses associations, ses commerçants, son école, ses bénévoles. Je souhaite que ces engagements personnels et collectifs persistent car l'humain reste fragile et l'engagement reste sans cesse à être renouvelé.

Des décisions politiques ont été prises en 2024 pour notre commune. Par 9 voix contre 6, le conseil municipal a rejeté la construction de locaux pour notre école. La commune garde ainsi sa capacité d'investissement sur d'autres projets mais se prive d'un espace scolaire moderne et fort.

Il y a ensuite la demande de la commune de Villevieux qui, suite à la chute démographique, perd une classe. Son école ne comportera que 2 classes pour 8 niveaux d'enseignement. L'inspection d'académie lui conseille alors de se rapprocher d'une commune voisine pour un regroupement pédagogique. Villevieux se tourne alors vers Ruffey dont l'école est distante de 2,5 km de la sienne. Là encore, le conseil municipal par 9 voix contre 6 rejette ce rapprochement. Pour ma part, j'espère que cette décision ne va pas isoler notre village et que l'avenir permettra à notre structure scolaire de garder ses 3 classes, nombre minimal, à mon avis, pour qu'une école puisse travailler convenablement.

Je vous laisse découvrir à l'intérieur de ce numéro la réalisation des travaux 2024. La chaufferie granulés a remplacé les vieilles chaudières au fioul, les allées du cimetière ont été refaites, le parking du cimetière a été aménagé. La salle polyvalente a retrouvé des couleurs et a été équipée de 6 nouveaux radiateurs pour plus de

confort l'hiver. La commune a aussi installé deux tableaux blancs interactifs dans les deux salles de classe qui n'en n'étaient pas équipées. A cela s'ajoute les mille et un travaux sur les bâtiments, la voirie, la forêt qui occupent au quotidien les adjoints. Je les remercie vivement pour leur engagement quotidien sans failles au service de la collectivité.

2025 sera la dernière année pleine du mandat. De nombreux dossiers sont en cours. L'étude sur l'église menée avec le cabinet d'architecte Honnert-Balduini en lien avec la DRAC est toujours en cours. Face aux désordres que l'on constate (remontée d'humidité, végétation, fissures) l'idée est de faire un diagnostic, et d'identifier les travaux nécessaires. S'ils sont trop onéreux, ceux-ci doivent pouvoir s'inscrire en tranches à réaliser sur plusieurs mandats et selon les aides disponibles. Il y a aussi le dossier sur le vieux pont qui présente des défauts d'étanchéité. Les pierres se disjointent. Il n'y a pas encore de menace, mais il faudra intervenir. Le mur de berge rive gauche, consolidé aujourd'hui avec des blocs de pierre, est aussi à reprendre. Ces travaux, à la charge de la commune se feront en lien avec l'ESA. L'ESA continuera dans notre commune des travaux déclarés d'intérêt général sur la rivière entre les deux ponts et sur le canal dans l'objectif de favoriser la biodiversité et le bon état écologique de la rivière, notamment en période d'étiage. La maison des aînés est aussi un projet à suivre. Si le département nous suit dans ce projet, cela pourrait apporter un nouveau service dans notre village. Coté voirie, il est prévu de limiter à 30 km/h la vitesse au cœur du village et d'aménager la place de retournement rue Franche qui sert aussi de parking d'appoint pour le bâtiment école-mairie. Dans le cadre de la défense incendie, il est prévu de mettre aux normes les systèmes d'aspiration des deux citernes incendie existantes (à Bard et au Pontot).

Il y aura certainement d'autres sollicitations qui ne manqueront pas de se présenter à nous. Soyez assurés que l'équipe municipale continuera pleinement ses efforts en 2025.

Je vous souhaite une bonne lecture.

SÉANCE DU 26 JANVIER

Paiement des dépenses d'investissement 2024 avant le vote du budget :

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget 2023, soit 80 000€ maximum.

Demandes de subvention :

Le conseil municipal accorde les subventions suivantes à :

- la coopérative scolaire : une subvention de Noël de 100€ par classe, soit un total de 300€,
- l'ADMR de Desnes : 170€,
- Lons Athlé 39 : dans le cadre de l'organisation d'un 10 km qui traversera la commune le 17/03, une subvention sous forme de 3 bons d'achats dans les commerces du village, d'une valeur totale de 60€.

Renouvellement de la convention du SIDEC pour le service Direction Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication (DITIC) :

Mr le Maire rappelle que le SIDEC a créé et développé une activité relative aux technologies de l'information et de la communication (TIC) sur demande de la Région et de l'Etat, afin d'assister les collectivités jurassiennes, membres, essentiellement rurales, dans la modernisation de leur gestion :

- AOM : Assistance Outils Métiers,
- GEDD : Gouvernance et Exploitation des Données,
- SIC : Sécurité Infrastructures Communicantes,
- Animation territoriale dans les services mis à disposition,
- Formation sur logiciels, SIG, matériels,
- Mise à disposition de personnel pour des missions particulières.

La commune est adhérente par convention arrivant à échéance le 31/12/2024,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer tous documents s'y rapportant.

Rémunération des agents recenseurs :

La campagne de recensement de la population ayant lieu cette année, Mr le Maire remercie Catherine Bertin, coordinatrice, et les 2 agents recenseurs, Maggy Julian et Gérard Michaud.

La dotation 2024 de l'état s'élève à 1 485€, Mr le Maire propose que l'on reconduise le mode de calcul 2018, soit 742,50€ brut pour chacun en sachant que les charges patronales (491,50€) ne sont pas couvertes par la dotation.

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, la rémunération de chaque recenseur à 742,50€.

Construction bâtiments scolaire et espace petite enfance : décision sur les lots 6, 9 et 10 :

Vu les délibérations prises antérieurement et notamment :

- le 30/01/2021 confiant au SIDEC un mandat de maîtrise d'ouvrage,
- le 02/04/2021 confiant la maîtrise d'œuvre au Cabinet A+U Agence F. Bois,

- le 23/09/2022 approuvant l'avant-projet définitif estimant le montant toutes dépenses confondues à 983 979,70€ HT, acceptant l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre portant le forfait de rémunération définitif à 64 985,70€ HT et sollicitant diverses subventions,

- le 15/09/2023 décidant de retenir les entreprises des lots 1, 3, 4, 6 et 8 dans l'attente de la vision globale de la consultation et autorisant la re-consultation des lots 9 et 10 ainsi que la négociation des lots 2, 5 et 7.

Le conseil municipal par 14 voix pour et 1 abstention

- prend note du choix des entreprises des lots 9 et 10,
- décide de retenir par principe ces entreprises,
- autorise le Président du SIDEC à lancer une nouvelle consultation pour le lot 6.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER

Attribution du logement du presbytère :

Suite au préavis de départ de Lauriane Bidaud, le 25/01/2024 avec effet au 25/04/2024 et vu la demande de Mickaël Dausse pour louer ce logement,

Le conseil municipal

- accepte la résiliation du bail avec restitution de la caution,
- décide de louer ce logement à Mr Dausse, fixant la location mensuelle à 383,23€ révisable selon le bail ;
- autorise Mr le Maire à signer le bail.

Acquisition à l'euro symbolique d'un bien immobilier cadastré YC70 (vierge vers l'alambic à Bard) :

Le conseil municipal approuve cette acquisition à l'unanimité et autorise Mr le Maire à signer tout document nécessaire et inscrit les crédits nécessaires à l'achat au compte 2111.

Création d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) entre Ruffey sur Seille et Villevieux :

Suite au conseil municipal du 26/01, Mr le Maire fait le point sur ce projet et expose le bilan de la réunion du 30/01 qui s'est tenue en mairie entre maire et adjoints, représentants et élus des parents d'élèves, président de l'association des parents d'élèves et directeur de l'école. Mr le Maire donne lecture des courriers électroniques défavorables, reçus en mairie, de 4 parents d'élèves.

Après débats et échanges sur les avantages et inconvénients de créer un RPI,

Considérant les effectifs (enfants ayant 3 ans ou plus en 2023) au 08/12/2023 des écoles de Villevieux (54 écoliers) et de Ruffey sur Seille (60 écoliers) et les effectifs prévisionnels à cette même date pour la rentrée 2024 (50 écoliers à Villevieux et 57 à Ruffey) ;

Considérant la réunion du 17/01/2024 entre le Maire de Villevieux et Mme Pichon-Dufourt, inspectrice de la circonscription, annonçant que l'école de Villevieux entrerait dans le champ d'étude de fermeture de classe ;

Considérant que cette annonce a pour conséquence que les 2 classes restantes devront comporter 4 niveaux d'enseignement chacune, ce qui n'est ni dans l'intérêt des élèves ni dans celui des enseignants ;

Considérant la réunion du 23/01/2024 en mairie de Ruffey avec maires et adjoints des 2 communes, à

l'initiative de la commune de Villevieux pour travailler ensemble sur un projet de RPI ;

Considérant la réunion à l'inspection d'académie, le 24/01/2024 avec Mr Faivre, adjoint de l'inspecteur d'académie, Mme Pichon-Dufourt et Mrs les maires de Ruffey et Villevieux, confirmant les données statistiques présentées ci-dessus et précisant que si une décision, avant le 13/02/2024 des conseils municipaux, était favorable à la création de ce RPI, celui-ci pourrait être mis en œuvre en septembre 2024 ou 2025, les 6 postes seraient maintenus de manière exceptionnelle pour l'année scolaire 2024-2025 pour l'ensemble des 2 écoles ;

Considérant la consultation orale des 2 directeurs d'écoles qui sont plutôt favorables à ce projet aux motifs qu'il permet d'avoir une équipe d'enseignants plus nombreux et que ce projet permet d'assurer des enseignements plus efficaces puisque les classes comporteront au plus 2 niveaux ;

Considérant que ce projet consolide, par mutualisation des effectifs, les écoles des 2 communes ;

Mr le Maire précise que cette délibération ne concerne que le lancement de la procédure technique pour la création du RPI. Une délibération future, une fois les modalités connues, actera ou pas la création.

Le conseil municipal, par 10 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre :

- donne son accord de principe pour la création d'un RPI déconcentré sur 2 sites (Ruffey et Villevieux) en sachant que sa création effective fera l'objet d'une délibération ultérieure après avis des différents partenaires (inspection d'académie, service de bus, conseils d'école, ...),

- sollicite l'accord de Mr l'inspecteur d'académie pour la création d'un RPI qui pourrait être mis en œuvre en septembre 2024 ou 2025 avec la garantie de 6 postes d'enseignants pour l'année scolaire 2024-2025,

- approuve le projet de demande de création RPI entre les 2 écoles,

- autorise Mr le Maire à lancer la procédure de création, à travailler sur une convention entre les 2 communes pour ce projet et à signer tous documents dans le cadre de la préparation pratique et technique de la mise en place de ce RPI.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER

Bâtiments scolaire et petite enfance :

Le conseil municipal doit se prononcer sur la réalisation ou non de cette construction en 2024 afin de présenter la demande de subvention DETR qui représente 90% de l'enveloppe de la préfecture. Afin de compléter le financement, un prêt sera sollicité auprès du Crédit Agricole. Suite à une rencontre avec le directeur du Crédit Agricole de Bletterans et son responsable régional en charge des collectivités, un prêt de 1 000 000€ au taux d'environ 4% est possible pour ce projet, la chaufferie et les travaux sur le vieux pont. Le remboursement annuel se monterait à 74 000€ sur 20 ans permettant ainsi d'emprunter 500 000€ supplémentaires sans que la commune soit asphyxiée par des remboursements tout en gardant une capacité d'investissement annuelle sans emprunts à hauteur de 50 000€ à 80 000€ par an.

Monsieur le Maire fait remarquer que cette construction s'avère nécessaire pour l'accueil des enfants dans des conditions correctes d'enseignement ce qui n'est

pas le cas actuellement en ce qui concerne la classe à l'étage et le périscolaire dispersé sur plusieurs étages et pièces du bâtiment. Cet investissement, réalisable financièrement sera bénéfique à l'école et à la dynamique du village.

Le conseil municipal rejette (vote à bulletins secrets), par 9 voix contre et 6 voix pour, l'attribution de marché et du plan de financement.

SÉANCE DU 29 MARS

Demande de subventions :

Le conseil municipal décide d'accorder, à l'unanimité, une subvention à :

- l'association Bresse Jura Foot, pour une somme de 50€,
- l'association de la Retraite Sportive de Bletterans, pour une somme de 50€,
- l'association des Secrétaires de Mairie du Jura, pour une somme de 50€.

Attribution d'un lot de bois :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le lot de bois à Mr Morey Michel pour un montant de 105 €, le plus offrant sur les 4 propositions sous plis cachetés.

Constitution d'un COPIL pour la réflexion d'un projet RPI Ruffey sur Seille et Villevieux :

Considérant la décision du conseil municipal du 09/02/2024,

Mr le Maire a proposé au dernier conseil d'école, la création d'un comité de pilotage paritaire (COPIL) composé pour chacune des communes, du maire, de 2 conseillers municipaux, du directeur d'école, de 3 représentants des parents d'élèves élus et du président de l'association de parents d'élèves, soit 16 personnes au total, chacun pouvant se faire suppléer par une personne du même collège.

Mr le Maire donne lecture de deux courriels de représentants des parents d'élèves (25/03 et 29/03) souhaitant pour le premier d'intégrer un représentant de la CCBHS au titre du périscolaire et le second rendant compte des résultats d'un sondage effectué auprès des 42 familles de l'école parmi lesquelles 21 font part de leur rejet de ce RPI.

Le maire donne la parole à 2 parents d'élèves présents qui font part de leur inquiétude et de leurs interrogations.

Seront nommés à ce COPIL, Catherine BERTIN et Billy Fautrelle. La première réunion se tiendra le 04/04/2024 en mairie de Villevieux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la composition du COPIL pour les 2 communes de la façon énumérée ci-dessus avec un représentant de la CCBHS.

Vote du compte administratif 2023 :

Le conseil municipal prend connaissance du compte administratif présenté par Mr le Maire qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses :	282 868,75€
Recettes :	466 571,99€
Excédent	183 703,24€

Investissements :

Dépenses :	212 652,34€
Recettes :	209 647,26€
Déficit	3 005,08€

Report exercice 2022 :

Fonctionnement :	+ 232 365,72€
Investissements :	- 142 185,69€

Total cumulé de

Fonctionnement :	+ 416 068,96€
Investissements :	- 145 190,77€

soit un total 2023 de + 270 878,19€

Considérant un reste à réaliser

Dépenses investissements :	- 53 911,00€
Recettes d'investissement :	+ 51 070,00€
soit un solde de :	- 2 841,00€

Le résultat définitif s'élève à + 148 031,77€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023.

Affectation du résultat 2023 :

Le budget de la commune a généré pour 2023 un excédent de fonctionnement de +416 068,96€, un déficit d'investissement de -145 190,77€, soit un résultat de clôture de +270 878,19€.

Le reste à réaliser de -2 841,00 conduit au résultat définitif de +148 031,77€

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide les affectations suivantes :

excédent reporté au compte 002 en recettes de fonctionnement : 268 037,19€

déficit au compte 001 en dépenses d'investissement : 145 190,77€

recettes d'investissement au compte 1068 : 148 031,77€.

Vote des taux des taxes :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux communaux, soit 41,82% pour le foncier bâti, 25,78% sur le foncier non bâti et 8,85% sur la taxe d'habitation.

Vote des mouvements de crédits de chapitre à chapitre en instruction comptable et budgétaire M57 :

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Vote du budget primitif 2024 :

Sur présentation de Mr le Maire, le budget 2024 s'établit comme suit :

La section de fonctionnement :	711 679€
La section d'investissement :	1 240 706€

En sachant que dans la section investissements sont inscrits les projets en cours. Les principaux projets inscrits sont : la chaufferie bois, les travaux du vieux pont, l'achat de la maison des aînés rue d'Oisenans, l'aménagement des allées du cimetière, l'acquisition d'un colombarium, la pose de radiateurs dans la salle polyvalente, l'équipement électrique en 36kVA pour les manifestations extérieures, l'aménagement de la zone 30 au cœur du village. Pour rappel, l'inscription au budget primitif ne signifie pas une réalisation de l'opération.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif 2024 équilibré pour les sommes ci-dessus.

SÉANCE DU 14 JUIN

Attribution d'un lot de bois :

Le conseil municipal décide d'attribuer un lot de bois composé de frênes, à Mr Philippe Demus pour un montant de 53€, seule proposition reçue en mairie.

Tarif cartes avantages jeunes :

Le conseil municipal fixe la participation à 2€ pour la délivrance d'une carte 2024/2025 pour la tranche d'âge de 14 à 24 ans.

Participation à la couverture prévoyance des agents titulaires communaux :

Le conseil municipal décide de participer à compter du 1er juillet 2024, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents en versant une participation mensuelle selon le traitement de base indiciaire de 0,8% à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée d'un montant forfaitaire mensuel.

COPIL : réponses aux questions dans le cadre de l'étude de sa création :

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions, apporte les réponses suivantes :

- l'ATSEM sera rémunérée à part égale entre les 2 communes sur la base de 1607 heures annuelles. Le recrutement et l'affectation seront effectués collégalement entre les 2 maires qui sont les seuls compétents. Elle est placée sous l'autorité du directeur ou de la directrice de l'école.

- l'ATSEM de Ruffey est actuellement en disponibilité pour convenance personnelle depuis le 15/08/2021 jusqu'au 15/08/2026 (5 ans maximum par reconduction annuelle). A cette date, l'agent en disponibilité pourra reprendre son poste. A défaut, un recrutement sera lancé. La mission est assurée actuellement par des personnes sous contrat provisoire d'un an. Vu les effectifs cumulés des élèves au 01/09/2024, il y aura sur 2 années, 2 postes d'ATSEM à temps partiel ouverts au 01/09/2025 sauf incident durant 2024/2025. Leur lieu d'exercice dépendra du choix d'emplacement dans les classes où elles interviendront.

- la répartition des groupes de niveau est de la compétence exclusive des directeurs d'écoles et la répartition des classes sur les sites est de la compétence municipale. Selon la politique actuelle en vigueur, notre structure RPI se composerait de 5 classes (3 à Ruffey et 2 à Villevieux). Il est prématuré de se prononcer pour placer la classe des PS/MS même si les locaux de Villevieux sont plus appropriés (salle de sieste et salle de motricité).

- les dépenses d'investissement et les dépenses liées aux locaux seraient du seul ressort de la commune propriétaire. Les dépenses de fonctionnement seraient réparties à parts égales, moitié-moitié. Les budgets annuels devront être validés par les 2 conseils municipaux. Les subventions versées à la coopérative scolaire restent du seul ressort de la commune.

- il paraît nécessaire de prévoir un accompagnateur (ATSEM) dans le bus puisque des enfants en PS ou MS seront présents dans le bus.

- une proposition d'horaires du service de bus a été présentée.

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique au SIEC pour l'effacement du câble d'éclairage public le long du vieux pont et validation du devis :

Il s'avère qu'il est impossible de faire passer le câble ENEDIS et le câble d'éclairage public dans le tablier du pont pour des raisons de normes, il conviendra de réorganiser la distribution de l'énergie passant par ces 2 câbles. Le SIEC est compétent pour l'éclairage public et une demande d'étude a été faite à ENEDIS pour le second câble.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le programme d'éclairage public pour un montant estimatif de 2 986,64€ TTC,

- sollicite l'obtention d'une participation au SIEC de 25%, soit 746,66€,

- prend acte que la part de la commune estimée à 2 239,98€ sera versée au receveur du SIEC à hauteur de 80% avant le début des travaux et le solde après l'achèvement des travaux,

- autorise le SIEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires dans la limite de 10% du montant total indiqué ci-dessus, au-delà, le conseil municipal devra être saisi pour accord,

- s'engage en cas de surcoût des travaux exécutés dans la limite de 10%, à réaliser le financement complémentaire,

- autorise Mr le Maire à demander au SIEC la réalisation de l'opération incluant les études et le suivi des travaux et à signer tous documents nécessaires.

Attribution de travaux : radiateurs dans la grande salle de la salle polyvalente :

Le Maire relate les problèmes récurrents de chauffage de la grande salle. Il propose de l'équiper en radiateurs munis de vannes thermostatiques en complément ou en remplacement des aérothermes.

Le conseil municipal par 12 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre,

- approuve le devis pour la mise en place de 6 radiateurs d'un montant de 9 607,85€ TTC,

- accepte une plus-value de 20% de cette somme pour une variante avec des radiateurs moins épais et plus hauts.

Achat d'une structure de grimpe et balançoire pour l'aire de jeu :

Afin de compléter l'aire de jeux dans le parc de la mairie,

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis de Jungle Gym du modèle Hy-Land Q2s en bois douglas et toboggan en polyéthylène pour un montant de 7 445€.

Attribution de travaux DECI (réserves du Pontot et de Bard, clôture de la réserve du Pré Rouge) :

Le Maire indique que la demande de subvention DETR a été accordée à hauteur de 30% du devis de 13 215€ HT établi par l'entreprise Delarche. Il lui est demandé de compléter son devis par la clôture de façon réglementaire, de la réserve incendie située au Pré Rouge à proximité de la future salle de spectacles « Entre Deux ». Cette réserve et le terrain seront ensuite cédés à la commune pour l'€ symbolique.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- retient le devis de l'Ets Delarche pour un montant de 15 500€ HT soit 18 600€ TTC,

- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation des travaux.

Attribution de travaux d'aménagement du parking du cimetière :

Le Maire indique que la demande de subvention DETR a été accordée à hauteur de 20% sur un devis de 22 442€ HT, soit 4 488€.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 voix contre,

- décide de répartir les travaux entre les entreprises Bailly TP et Delarche TP,

- retient les devis de l'entreprise Bailly TP (7 435€ HT soit 8 922€ TTC pour le blanc) et l'entreprise Delarche TP (11 160€ HT soit 13 392€ TTC pour les enrobés).

Attribution de travaux d'aménagement des allées du cimetière :

Le Maire indique que le conseil départemental a accordé une subvention DST à hauteur de 25% sur un devis de 55 906€ HT soit 13 975€. Une subvention DETR redemandée, a été accordée à hauteur de 20% sur un devis actualisé de 57 867€ HT soit 11 573€.

Après étude des devis et débat sur les avantages et inconvénients de 2 systèmes,

Le conseil municipal, par 11 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre,

- fait le choix d'un revêtement type Zérophycol,

- accepte le devis de l'Ets SJE (110 620€ HT soit 132 744€ TTC),

- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation des travaux.

Attribution des travaux de réfection du dos d'âne sur St Aignan :

Le Maire indique que le ralentisseur en plastique posé rue St Aignan est vétuste, il propose de le remplacer par un ralentisseur en enrobé.

Après étude de deux devis,

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 voix contre, - accepte le devis de l'entreprise Delarche TP (4 016€ HT soit 4 819,20€ TTC),

- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation des travaux.

Attribution des travaux d'enrobé de la rue Neuve :

Le Maire indique que suite aux travaux entrepris en 2020, un bicouche d'attente a été appliqué le long du trottoir en attente de la réfection complète, de la compétence de la CCBHS. Ce bicouche se dégrade et n'existant pas avant les travaux, sa réfection est donc à la charge de la commune et ensuite la rue sera de la compétence communautaire. Cette voie en bon état n'est pas prioritaire dans sa réfection par la Communauté de Communes.

Après étude de 2 devis,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte le devis de l'entreprise Delarche TP (9 405€ HT soit 11 286€ TTC),

- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation des travaux.

Emprunts à moyen terme et court terme :

Le Maire informe de la nécessité de contracter un emprunt afin de permettre de financer l'avance de trésorerie nécessaire pour régler les factures avant le versement des subventions ou remboursement de la TVA et afin de ne pas amenuiser le fond de roulement. 4 banques ont été sollicitées.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- retient l'offre de prêt du Crédit Agricole pour 2 prêts

* un emprunt de 140.000€ au taux de 3,65% sur 15 ans, soit 3 040,45€ d'échéances trimestrielles et 210€ de frais de dossier,

* un prêt de 195 500€ au taux de 4,285% sur 2 ans avec des frais de dossier de 293€, les échéances dépendront des dates de tirages et remboursements selon le calendrier des versements des subventions ou du FCTVA,

- approuve le tableau d'amortissement,

- autorise le Maire à signer les contrats et tous documents se rapportant à cette opération.

SÉANCE DU 12 JUILLET

Notification du marché du vieux pont :

Vu la délibération du 08/09/2023 relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage par convention entre la commune et l'ESA pour l'élaboration des dossiers d'autorisation et les demandes de subventions,

Vu la délibération du 08/09/2023 attribuant la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration au groupement de l'atelier d'architecture Balduini et le cabinet Grandfils SA économiste de la construction,

Cinq entreprises ont répondu à une consultation selon une procédure adaptée. Les critères de sélection établis, le groupement Pateu et Robert – Hussor Erecta a été retenu en sachant que les travaux seraient réalisés courant 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- notifie le marché au groupement Pateu et Robert – Hussor Erecta pour un montant de 291 568,80€ HT soit 349 882,62€ TTC,

- délègue à Mr le Maire la signature de tous les documents nécessaires à l'exécution du marché.

Demande de subvention pour les travaux du vieux pont :

Le Maire présente le plan de financement prévisionnel qui s'élève à 425 843€.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de faire une demande de subvention au FEDER de 60% de 308 043€, à la DRAC de 33% de 321 293€ et au département de 5% de 354 869€,

- approuve le plan de financement prévisionnel,

- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

- demande un dé plafonnement du taux de subvention,

- autorise Mr le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.



Demande de subvention pour l'achat et l'installation d'un colombarium :

Le Maire informe que toutes les places du colombarium et cavurnes sont louées. Le devis de l'entreprise de la Marbrerie Bletteranaise s'élève à 7 523,33€ HT, soit 9 028€ TTC pour un monument de 12 places.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de faire une demande de subvention au DETR,
- approuve le plan de financement prévisionnel (subvention DETR espérée de 30% soit 2 257€) et autofinancement 5 288€, FCTVA 1 480€,
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

SÉANCE DU 18 OCTOBRE

Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la séance du 19/06/2024

Dans ce rapport de la CLECT, il est proposé que les voies n'ayant pas fait l'objet d'évaluation de la charge transférée lors du transfert initial soient rendues aux communes sans modification des attributions de compensation. Actuellement le transfert de voirie à la Communauté de Communes entraîne des attributions de compensation dues à la CCBHS à hauteur de 3 170€ par an et km alors que l'inverse n'entraîne pas de compensation.

Le conseil municipal rejette par 14 voix contre, le rapport de la CLECT du 19/06/2024.

Remboursement des charges périscolaire par la CCBHS à la commune de Ruffey

Le conseil communautaire a approuvé le projet de convention de mise à disposition d'une partie du bâtiment de la mairie pour le périscolaire, les frais pour l'année 2023 s'élèvent à 3 156,08€.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide et certifie sincère le détail des sommes dues par la CCBHS pour la mise à disposition des locaux afin d'exercer la compétence périscolaire sur 2023,
- autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier et à inscrire cette recette au budget primitif 2024.

Affouage 2024 :

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le règlement d'affouage 2024/2025,
- fixe le délai des inscriptions au 15/11/2024 et la date de fin d'exploitation au 30/09/2025,
- donne délégation au Maire pour arrêter le nombre des affouagistes qui déterminera ainsi le montant de la taxe.

Destination des coupes 2024 :

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la proposition des coupes 2025 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites,
- demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre pour les grumes des parcelles 6r,
- destine le produit des coupes 2025 des parcelles 6, 11 et 16 à l'affouage 2025,
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.

Modalités de location précaire d'un terrain communal, la corvée du moulin :

Le conseil municipal, par 13 voix pour,

- autorise Mr le Maire à signer l'acte de bail avec l'EARL Jeandot pour la location du terrain de la commune YI 20 d'une surface de 1ha41a12ca,

* pour une durée de 5 ans (du 01/01/2025 au 31/12/2029) à titre gratuit sous réserve du bon entretien de la parcelle,

* la surface pourra être réduite en cours du bail si le conseil municipal valide l'installation d'un porteur de projet d'activités agricoles biologiques ou si Matthieu Bourdenet demande un agrandissement de son exploitation sous couvert de l'accord du conseil municipal.

Modalités de location précaire d'un terrain communal, le bassin écreteur :

Le conseil municipal, par 11 voix pour,

- autorise Mr le Maire à signer l'acte de bail avec le nouveau locataire du terrain de la commune YA n°5 et n° 7 d'une surface de 1ha78a71ca situé à la Vauchère.

* la location est réservée aux exploitants agricoles en activité « non double actif » domiciliés dans la commune de Ruffey sur Seille.

* pour une durée de 2 ans (2025 et 2026) à titre gratuit sous réserve du bon entretien de la parcelle et ses abords, à faucher 2 fois par an si nécessaire et à évacuer la récolte quelle que soit sa qualité.

Proposition de modification d'emploi :

Compte-tenu de l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial au titre de l'année 2024 de l'agent faisant fonction de secrétaire générale de mairie, il convient de modifier l'emploi correspondant.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte la proposition du Maire,
- décide de nommer par arrêté individuel ultérieurement,
- modifie le tableau des emplois de la filière administrative à compter du 01/01/2025 : suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal 1ère classe et création de l'emploi de rédacteur.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE

Modification de la mise en place du RIFSEEP :

Monsieur le Maire rappelle que le régime indemnitaire se compose de :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent,
- du complément indemnitaire annuel (CIA) non automatiquement reconductible puisque lié à la manière de servir,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2 en date du 30/10/2020,
- instaure dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'IFSE et le CIA selon des modalités définies,
- décide que l'IFSE liée aux fonctions exécutées par l'agent, a vocation aussi à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents en prenant en compte leur expérience accumulée.

Monsieur le Maire arrêtera les montants individuels qui seront versés mensuellement dans la limite de plafonds déterminés et applicables aux fonctionnaires de l'Etat selon certains critères.

- décide que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence,
- instaure les dispositions de la présente délibération au 01/01/2025.

Création d'un regroupement pédagogique (RPI) avec la commune de Villevieux :

Suite aux différentes réunions et après avoir pris connaissance :

* des avis de personnes constituées en collectif, de tracts, ce RPI engendrerait :

- une dégradation de l'école de notre village, les classes uniques ou à plus de trois niveaux apporteraient une plus-value aux élèves,

- de la fatigue par des journées longues et des déplacements,

- des complications d'organisation pour les familles,

- une augmentation du trafic et de la pollution dans le village,

- une perte de dynamisme et d'attractivité pour le village,

* du bilan dressé par les représentants des parents d'élèves élus lors d'une réunion en mairie le 22/11/2024,

* l'avis des enseignants de Ruffey exprimé sous forme de communiqué envoyé à la mairie par mail le 02/12/2024,

Monsieur le Maire propose :

- de suivre les conseils de l'inspection d'académie : travail en simple ou double niveau, organisation plus efficace pour les apprentissages permettant aux enfants de ne pas être 3 ou 4 années avec le même enseignant,

- d'offrir à notre école une équipe d'adultes élargie permettant une émulation et une entraide plus importante entre eux,

- de ne pas isoler notre village et, bien que n'étant pas dans cette difficulté de fermeture de classe, il convient d'être solidaire de Villevieux dont l'école est distante de 2,5 km de la nôtre,

- de valider en conséquence un regroupement pédagogique entre nos deux écoles.

Le conseil municipal, par 9 voix contre et 6 voix pour :

- rejette la création d'un regroupement pédagogique avec la commune de Villevieux.



ELECTIONS EUROPÉENNES

Résultat des élections européennes du 9 juin 2024 (un seul tour)

38 listes de candidats

Inscrits : 590

**Votants : 352 soit 59,7 %
des inscrits**

Exprimés : 334

Jordan BARDELLA (RN) « La France revient ! Avec Jordan BARDELLA et Marine LE PEN »	138 voix soit 41,3 % des exprimés
Valérie HAYER (Majorité Présidentielle) « Besoin d'Europe »	55 voix soit 16,5% des exprimés
Raphaël GLUCKSMANN (PS) « Réveiller l'Europe »	38 voix soit 11,4% des exprimés
Manon AUBRY (LFI) « La France insoumise - union populaire >>	22 voix soit 6,6% des exprimés
François-Xavier BELLAMY (LR) « La droite pour faire entendre la voix de la France en Europe »	20 voix soit 6% des exprimés
Jean LASSALLE « Alliance rurale »	17 voix soit 5% des exprimés
Marion MARECHAL (Reconquête) « La France fière, menée par Marion MARECHAL et soutenue par Eric ZEMMOUR »	13 voix soit 3,9% des exprimés
Marie TOUSSAINT « Europe écologie »	10 voix soit 3% des exprimés
Léon DEFFONTAINES « Gauche unie pour le monde du travail soutenue par Fabien Roussel »	5 voix soit 1,5% des exprimés
François ASSELINEAU « Liste ASSELINEAU - FREXIT, pour le pouvoir d'achat et pour la paix »	5 voix soit 1,5% des exprimés
Jean-Marc GOVERNATORI « Ecologie au centre »	5 voix soit 1,5% des exprimés
Florian PHILIPPOT « L'Europe ça suffit ! »	4 voix soit 1,2 % des exprimés
Nathalie ARTHAUD (LO) « Lutte ouvrière le camp des travailleurs »	1 voix soit 0,3% des exprimés
Hélène THOUY « Parti animaliste - les animaux comptent, votre voix aussi »	1 voix soit 0,3% des exprimés
Guillaume LACROIX (Parti radical de gauche) « Europe territoires écologie »	0 voix
Selma LABIB (NPA) « Pour un monde sans frontières ni patrons, urgence révolution ! »	0 voix

Yanne WEHLING « Ecologie positive et territoires »	0 voix
Laure PATAS D'ILLIERS « Esperanto langue commune »	0 voix
Pierre LARROUTUROU « Changer l'Europe »	0 voix
Marine CHOLLEY « Equinoxe : écologie pratique et renouveau démocratique »	0 voix
Pour une humanité souveraine	0 voix
Pour une démocratie réelle : décidons nous-mêmes !	0 voix
Free Palestine	0 voix
Parti révolutionnaire communiste	0 voix
Parti pirate	0 voix
Pace - parti des citoyens européens, pour l'armée européenne, pour l'Europe sociale, pour la planète !	0 voix
Paix et décroissance	0 voix
Pour une autre Europe	0 voix
Nous le peuple	0 voix
«Pour le pain, la paix, la liberté ! » présentée par le parti des travailleurs	0 voix
Non ! Prenons-nous en mains	0 voix
Forteresse Europe - liste d'unité nationaliste	0 voix
Non à l'UE et à l'OTAN, communistes pour la paix et le progrès social	0 voix
France libre	0 voix
La ruche citoyenne	0 voix
Défendre les enfants	0 voix
Démocratie représentative	0 voix
Liberté démocratique française	0 voix

ELECTIONS LÉGISLATIVES

MAIRIE
ECOLES



Résultat du premier tour des élections législatives du 30 juin 2024

Inscrits : 589
Votants : 435 soit 73,8 % des inscrits
Exprimés : 418

Valérie GRABY (RN) :
177 voix soit 42,4% des exprimés
Danielle BRULEBOIS (ENSEMBLE) :
161 voix soit 38,5 % des exprimés
Anthony BRONDEL (NFP) :
78 voix soit 18,7 % des exprimés
Johanne Morel (LO) :
2 voix soit 0,4 % des exprimés

Résultat du second tour des élections législatives du 7 juillet 2024

Inscrits : 589
Votants : 444 soit 75,4 % des inscrits
Exprimés : 424

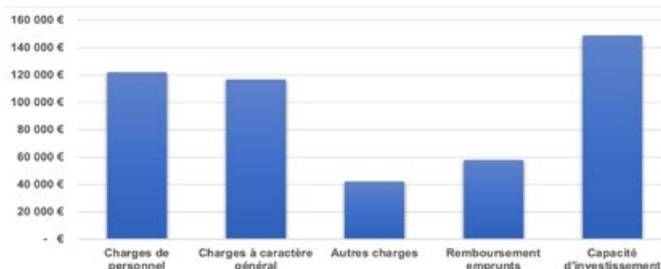
Danielle BRULEBOIS (LREM) :
225 voix soit 53 % des exprimés (ELUE)
Valérie GRABY (RN) :
199 voix soit 47 % des exprimés



BUDGET - COMPTE ADMINISTRATIF

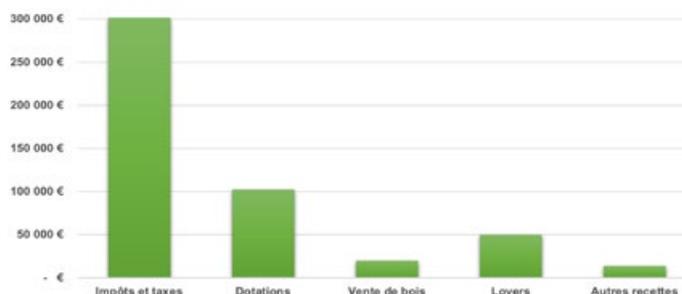
Dépenses de fonctionnement

	2024	2023
Charges de personnel (012)	121 962 €	114 061 €
Charges à caractère général (011)	116 764 €	100 020 €
Autres charges (65+67+014)	42 352 €	49 198 €
Remboursement emprunts (66 et 1641)	57 791 €	68 608 €
Capacité d'investissement	148 993 €	118 128 €
Total	487 862 €	450 015 €



Recettes de fonctionnement

	2024	2023
Impôts et taxes (73+731)	301 491 €	289 827 €
Dotations (74)	102 638 €	92 993 €
Vente de bois (7022+7025)	20 076 €	4 457 €
Loyers (75)	49 915 €	48 661 €
Autres recettes	13 742 €	14 077 €
Total	487 862 €	450 015 €



Investissements

INVESTISSEMENTS ANNÉE 2024	Fct	Coût total des travaux TTC	Reste à charge commune	Part commune
Allées du cimetière		124 344 €	73 200 €	59%
Chaufferie granulés mairie (montant approximatif)		231 618 €	42 916 €	19%
Parking du cimetière		27 528 €	18 524 €	67%
Radiateurs salle polyvalente (grande salle)		12 588 €	10 523 €	84%
Jeux parc de la mairie (structure toboggan et grimpe, table)		7 564 €	6 323 €	84%
Signalisation horizontale	X	6 345 €	5 304 €	84%
Lamier	X	5 466 €	4 569 €	84%
Coffret électrique extérieur salle polyvalente, 2 coffrets mobiles, 4 rallonges de 25 m 32A		5 115 €	4 276 €	84%
Travaux sylvicoles parcelles 27j, 3j (partie nord) et 7r		5 199 €	4 159 €	80%
Peinture salle polyvalente	X	4 380 €	3 662 €	84%
Réfection chemin blanc de Bard à Saint Didier	X	4 026 €	3 366 €	84%
Ordinateurs et tableaux interactifs (pour la classe des maternelles et la classe des CE)		3 512 €	2 936 €	84%
Autolaveuse pour salle polyvalente		2 604 €	2 177 €	84%
Débrousailluse STIHL, perforateur, élagueuse télescopique		1 568 €	1 311 €	84%
Ordinateur secrétariat mairie		1 146 €	958 €	84%
Chauffe-eau logement presbytère		938 €	784 €	84%
Tables classe maternelle		792 €	662 €	84%
Décoration de Noël traversée de rue "joyeuses fêtes"		680 €	568 €	84%
Chauffe-eau scolaire et périscolaire		608 €	509 €	84%
Acquisition terrain de M. Monot (vierge de Bard)		150 €	150 €	100%
Total hors dépenses de fonctionnement		425 955 €	169 976 €	40%

Département 13 975€ et DETR 16 771.86€
 Région : 13 897€, Etat : 49 871€, ADEME : 86 940€
 DETR 4 488€

Reste à charge pour la commune : somme restante après subventions et récupération d'une partie de la TVA (16,404% du TTC)

Emprunt

	Capital emprunté	Capital restant dû au 1/1/2025	Taux	Début	Fin	Annuité 2025
Travaux rue Lecourbe (Crédit Mutuel)	170 000 €	16 651 €	3,05%	14/11/2013	28/11/2025	17 170 €
Salle polyvalente (Crédit Agricole)	300 000 €	31 443 €	3,26%	27/06/2007	27/06/2026	21 564 €
Travaux rue Général Gauthier et des 4 arbres (Crédit Agricole)	120 000 €	81 410 €	0,71%	15/01/2020	21/12/2034	8 441 €
Chaufferie granulés (Crédit Agricole)	140 000 €	140 000 €	3,65%	01/01/2025	01/10/2039	11 398 €
Total	730 000 €	269 504 €				47 175 €

De nombreux investissements ont été réalisés cette année.



Réfection des allées du cimetière

Coût total final pour la commune : 73 200€

Les allées du cimetière étaient difficilement praticables par les personnes à mobilité réduite. Elles étaient aussi difficiles à entretenir : les mauvaises herbes repoussaient rapidement. Notre choix s'est donc porté sur le système « Zérophycol » développé par la société Colas, conçu pour limiter la repousse de végétaux sans usage de pesticides grâce à une matrice drainante. L'entreprise SJE a pu terminer les travaux avant la Toussaint.



Parking du cimetière

Coût total final pour la commune : 18 336€

Les nombreux nids de poules ont été remplacés par un enrobé encadré par une bordure. Deux arbres viendront en symétrie du portail apporter de l'ombre l'été. Le terrassement a été effectué par l'entreprise BAILLY TP.



Chaufferie

Coût total final pour la commune : 42 916€ (montant approximatif)

Les deux chaudières au fioul ont été remplacées par deux chaudières à pellets par l'entreprise Molin. La cheminée a entièrement été refaite. Le système de régulation permettra aussi de faire des économies sur ce poste de fonctionnement.

Salle polyvalente

Coût total final pour la commune : 14 903€

Suite aux problèmes récurrents de chauffage, il a été décidé de poser six radiateurs (entreprise Molin). Dans le même temps, nous en avons profité pour repeindre la grande salle (entreprise Gregory Monnier).



Voirie

Coût total final pour la commune : 3 366 €

Dérasements, épaulements et pose d'enrobé à froid ont été réalisés à différents endroits de la commune. Une réfection du chemin blanc de Bard à Saint Didier a été réalisée par l'entreprise Bailly TP.

Travaux réalisés par la Communauté de Communes

L'enrobé de la route du château de Bard a été repris en totalité. L'enrobé sur le pont de l'autoroute route de Juhans a été refait.

Ecole

Coût total final pour la commune : 2 936 €

Des tableaux blancs interactifs et de nouveaux ordinateurs équipent la classe des maternelles et la classe des CE. Ce matériel reconditionné a été fourni par le magasin bletteranois Jim Informatik.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Le 22 mars 2024, le conseil municipal des jeunes a été renouvelé.

Iliana MONNIN a été élue maire des jeunes 2024.

Les adjoints sont Tina MARTINEZ, Méline PUGET-ROUSSOT et Clément JEANDOT.

Plusieurs projets ont été lancés :

- Organisation d'un jeu collectif sur la commune
- Acte solidaire avec les enfants hospitalisés en offrant des jeux de société
- Identification des arbres du parc de la mairie

Les jeunes confirment leur présence à la journée citoyenne du premier samedi du mois d'avril et lors des cérémonies des 8 mai et 11 novembre.

Mais cette année, les projets sont restés lettre morte. Parfois, il n'est pas facile de les mener !

A Ruffey, Il y a 50 ans, en 1974

Le conseil municipal est composé de Mrs Lebrasseur Louis, maire, Nicolas André, Volatier Marcel, Janod Emile, Rameaux Jean, Coutot Henri, Vuillot Jean, Inselin Maurice, Buclet Maurice, Treffot Désiré, Thibert Joseph.

Participation des parents d'élèves au transport scolaire. (Séance du 26 février 1974)

Le conseil municipal décide de demander aux parents des élèves fréquentant le CEG (Collège d'Enseignement Général) de Bletterans, et utilisant le transport scolaire, une participation aux frais s'élevant à la somme de 35 F par élève et par trimestre scolaire à compter du 1er janvier 1974.

Construction du CEG à Bletterans (Séance du 20 mai 1974)

Le maire expose au conseil municipal que par délibération en date du 25 avril 1974, le comité du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire de Bletterans a décidé d'étendre la compétence de ce syndicat à la construction du CEG neuf qui va être édifié à Bletterans. (c'est celui que l'on connaît aujourd'hui, inauguré pour l'année scolaire 1976-1977)

Il doit en résulter une participation financière des communes ainsi qu'une modification des statuts.

Le conseil municipal accepte l'extension de la compétence du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire de Bletterans, la modification des statuts, et l'engagement financier de la commune.

Traitement des fossoyeurs (Séance du 20 novembre 1974)

Monsieur le maire communique à l'assemblée la demande d'augmentation de salaire déposée par les fossoyeurs.

Considérant que le salaire actuel des fossoyeurs n'est plus

en rapport avec le cours de la vie.

(Sonnerie 16 F, invitations 16 F, charge du drap 10 F, porteurs 45 F, relève 35 F, creusage fosse simple 150F, creusage fosse double 190F).

Considérant qu'en vertu de la loi du 28 décembre 1904, le service extérieur des pompes funèbres comprenant la location du drap mortuaire, sonnerie, invitations, porteurs, relève, ainsi que les fournitures et le personnel nécessaire aux inhumations, exhumations, et crémations appartient aux communes au titre de service public.

Le conseil est d'avis que la commune assure directement le service extérieur des pompes funèbres et fixe les taxes funéraires à la charge de toute personne non indigente :

Sonnerie 20F, invitation 20 F, charge de drap 20F, porteurs 60 F, relève 50 F, creusage fosse simple 190 F, creusage fosse double 250 F.

Indemnité forfaitaire pour le déplacement des monuments funéraires.

Le conseil décide de fixer une indemnité forfaitaire concernant le déplacement des monuments funéraires dans le cimetière de la commune lors de relèves et inhumations nécessitant un tel ouvrage. Cette indemnité est fixée à la somme de 125 F à la charge de toute personne non indigente.

Pour cette tâche, les fossoyeurs recevront une indemnité de 100 F.



A Ruffey, Il y a 100 ans, en 1924

Le conseil municipal est composé de Mrs Nicolot Edmond maire, Bouvard Léon, Bruchon Henri, Collet Marcel, Grelet Léon, Henry Félicien, Jacquier Lucien, Petot Francis, Reverchon Jules, Savoie Gustave.

Curage du Sedan (Séance du 1er juin 1924)

Vu la pétition du 30 octobre 1923 par laquelle un certain nombre d'habitants du Pontot, hameau de Ruffey demandent l'exécution de travaux en vue de diminuer le plus possible les conséquences des débordements du ruisseau « le Sedan »,

Vu le rapport de l'ingénieur des Ponts et Chaussées sur la question, et les améliorations proposées,

Appelé à donner son avis, le conseil délibère :

Le curage des ruisseaux, proposé par l'administration sera effectué par les riverains du cours d'eau dans le courant de l'année 1924 après la rentrée des foins.

La rectification du cours du ruisseau en amont du pont sera exécutée le plus tôt possible. La commune fera les travaux nécessaires sous sa responsabilité et en régie.

Enfin le barrage de retenue du lavoir d'aval sera supprimé, les petits lavoirs transformés et les fossés et aqueducs des chemins situés aux abords du ruisseau seront nettoyés par les soins de la commune.

Eclairage électrique (Séance du 31 octobre 1924)

Vu la demande de concession pour distribution d'énergie électrique dans les communes du syndicat de la région de Bletterans, présentée par l'Union Electrique,

Après avoir pris connaissance du dossier de la demande, notamment du plan général d'installation du réseau électrique dans la commune,

Après en avoir délibéré,

Reconnait l'utilité de la distribution d'énergie électrique dans la commune et donne un avis favorable.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'énergie électrique développée à la fin du 19ème siècle supplante progressivement le gaz pour l'éclairage public. À partir de 1905, apparaît dans les foyers urbains la lampe populaire. Les sociétés distributrices installent une lampe par logement. Le compteur n'existe pas, mais l'usage de la lumière est strictement réglementé : le soir jusqu'à 23 h et de bon matin.

Le programme d'électrification rurale a été réalisé entre 1920 et 1938.

Dans les années 1920, l'état mène plusieurs politiques d'investissement public pour renforcer ce secteur, notamment à travers la construction de barrages hydroélectriques.





Voeux de la municipalité



Carnaval à



Repas des voisins rue d'Oisenans



Repas de fin



Commémorations du 11 novembre



Pose de la



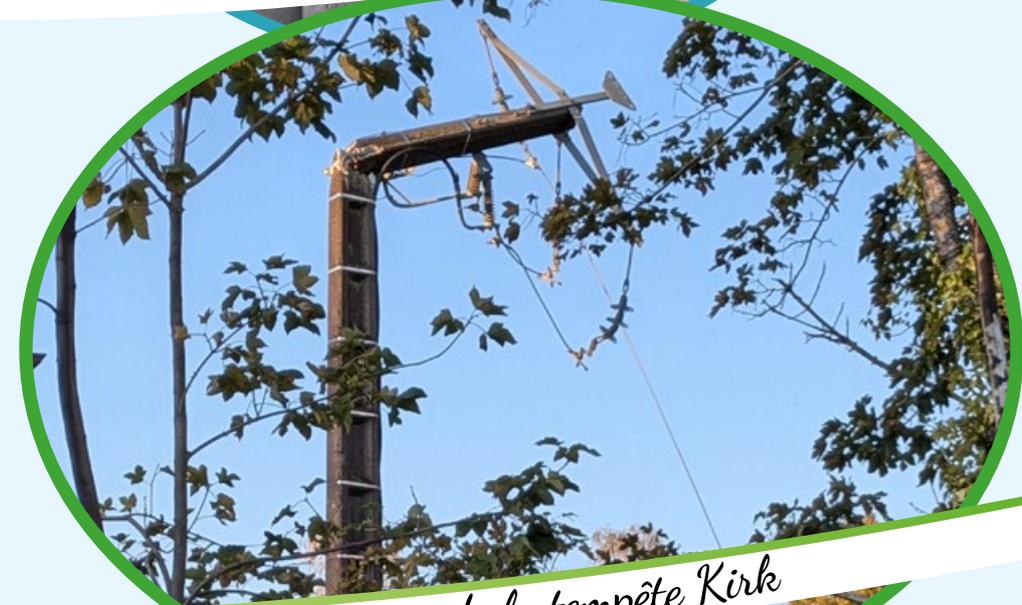
l'école



Cérémonie du 19 mars 2024



d'année à l'école



Conséquences de la tempête Kirk



fibre à la mairie



Repas des aînés

BÉNÉVOLES 2024



Aménagement de l'aire de jeux



Entretien des parterres de la Mairie



Une allée bien éclairée



Journée citoyenne



Journée citoyenne





Illuminations de Noël



Comme un phare dans la nuit ruffeysienne ...



journée citoyenne



journée citoyenne

L'ÉTÉ À RUFFEY-SUR-SEILLE !

Les jeudis
du 11/07 au 01/08

RDV AU
CHAMP DE FOIRE
EN BORDURE
DE SEILLE

JEUDI 11 JUILLET - 18H
ATELIER CUISINE IBERIQUE : PAËLLA ET TARTE DE SANTIAGO
CONFECTION PUIS DÉGUSTATION

JEUDI 18 JUILLET - 18H
EXPOSITION PEINTURE, BIJOUX ET ARTISANAT
SOIRÉE BARBECUE

JEUDI 25 JUILLET - 18H
LES MERVEILLES DU PARLER COMTOIS PAR GÉRARD BOUVIER
REPAS TIRÉ DU SAC

JEUDI 1ER AOUT - 18H30
MARCHÉ DES JEUDIS DE PAYS DANS LA COMMUNE
RESTAURATION, BARBECUE, BUVETTE

Organisé par :



11 juillet : Cuisine Ibérique

Petits et grands s'activent pour confectionner la paëlla selon la recette espagnole d'Elena. En dessert, les petites mains réalisent la tarte de Santiago.

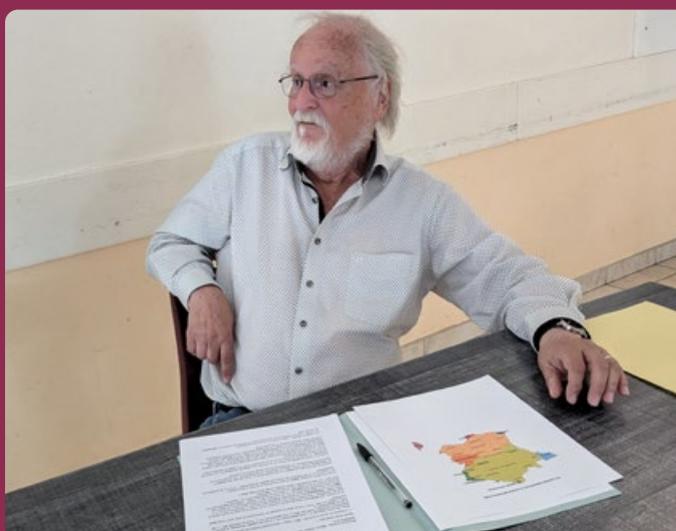


ont été organisés cette année

18 juillet : Exposition de peintures, bijoux et autres objets fait main.



25 juillet : Les merveilles du parler comtois avec Gérard Bouvier avec des livres de la bibliothèque du Foyer Rural.





1 août : marché de producteurs



Marché de producteurs locaux co-organisé avec la Communauté de Communes





Un hêtre remarquable

On compte 30 affouagistes cette année à Ruffey. Ce nombre est en augmentation par rapport à l'an dernier, sans doute due à la proximité des parcelles n°2, 6 et 7 se situant à Bard.

Cette saison 2024-2025, l'affouage a pour objet :

- De retirer sur la parcelle n°2 des bandes latérales.
- De dégager sur la parcelle n°6 l'ensemble des bois sur deux hectares pour ne laisser que les gros bois qui seront abattus l'hiver prochain. La parcelle sera ensuite totalement replantée.
- De faire une éclaircie sur la parcelle n°7 de hêtres, chênes rouges et chênes sessiles.
- De faire une éclaircie sur la parcelle 45 (parcelle située entre le canal et la rivière).

Concernant les ventes de bois provenant des coupes d'amélioration des parcelles 21 et 22, ont été vendus : 42 m³ de chênes (195€ HT le m³), 23 m³ de frênes (156€ HT le m³) et 105 m³ de hêtres (61€ HT le m³) soit une recette totale de 18 312 € HT à laquelle il faut retirer les frais ONF, les frais d'abattage, de cubage et de débardage.

Pour cette année 2025, il est prévu de couper 15m³ de chênes et 15 m³ de hêtres sur les parcelles 15 et 17 (en troussant) et quelques chablis (arbres déracinés dans diverses parcelles). Il faudra aussi abattre notre hêtre parcelle 28 à Bard. Cet arbre remarquable de 4 mètres de circonférence arrive en fin de vie et a beaucoup souffert des dernières rafales de vent.

ACCA de Ruffey

Notre société a délivré 43 cartes cette année, effectif en hausse. Le bilan à ce jour : 11 sangliers dont 1 gros mâle de 115 kg ; 14 chevreuils sur 21 attribués et 7 lièvres sur 9 attribués. Comme la saison dernière, de nombreuses bécasses ont fait halte à Ruffey. Pour les promeneurs, vous pouvez voir au quotidien de nombreux chevreuils qui pâturent en plaine, derrière la grange de paille et dans la prairie.



On note une centaine de convives lors de notre repas du mois d'août (sanglier à la broche).

Structure pédagogique 2024-2025



M. Quentin PAROISSE assure la direction de l'école.

Répartition des effectifs en janvier 2025 (72 écoliers au total) :

- Mme Aline AUGOYAT (ATSEM : Mme Marie REBILLARD) : 27 élèves (12 en PS, 10 en MS et 5 en GS)
- M. Quentin PAROISSE : 25 élèves (4 en GS, 7 en CP et 14 en CE1)
- M. Léo CHARLES et Mme Karine BERNASCONI : 20 élèves (7 en CE2, 4 en CM1 et 9 en CM2)

AESH : Mme Céline MAITRE (à mi-temps pour accompagner 2 élèves)

Service Civique : M. Mathéo VIDELIER

Enseignants remplaçants rattachés à l'école : M.VESCONI Nicolas et Mme Mégane BOURGEOIS

Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h35 à 12h05 et de 14h00 à 16h30

L'accueil est assuré 10 minutes avant le début des cours.

Exercice incendie avec les pompiers :

Au printemps 2024 les pompiers de Bletterans ont profité du troisième exercice d'évacuation incendie de l'école pour faire une manœuvre. Suite à cet exercice, les élèves ont pu découvrir le métier des pompiers, leurs équipements et véhicules et aussi manier les lances à eau. Un grand merci aux pompiers de Bletterans.

Cérémonies

En 2024 l'école a participé aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre. Une vingtaine d'élèves sont venus chanter la Marseillaise devant le monument.



Une école E3D

Grâce à la mobilisation de tous les élèves et de tous nos partenaires (associations, CCBHS, commune), notre école a été labellisée E3D (École en Démarche globale de Développement Durable) niveau 3 (le niveau le plus élevé) pour les trois prochaines années. Cette labellisation participe à l'éducation à l'environnement, en faisant de l'école un lieu d'apprentissage global du développement durable.

Service Périscolaire avec Mme Cindy Dagas

L'accueil périscolaire (matin, midi et soir) est assuré par la Communauté de Communes.

Horaires:

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 7h30 à 8h35,
de 12h05 à 13h50 et de 16h30 à 18h30

Contact : enfancejeunesse@bressehauteseille.fr

L'accueil est composé de 4 animatrices : Mme Chloé Nicolas, animatrice en apprentissage est présente par alternance, Mme Maëva Talpin, Mme Elodie Martinez et Mme Cindy Dagas qui assure également le poste de responsable de site par intérim (en remplacement de M. Mickaël Dausse).

L'office de restauration est géré par Mme Lydie Bardet et l'entretien par Mme Marie Rebillard.

Des repas de qualité et locaux :

En 2024, un projet alimentation à l'échelle de la communauté de communes a permis aux enfants de faire des visites d'exploitations agricoles et de visiter la cuisine centrale de Lons le Saunier.

Les personnels ont bénéficié de formations pour découvrir le fonctionnement de la cuisine centrale de Lons le Saunier et renforcer leurs compétences notamment en terme de remise en température des plats. Depuis la rentrée 2024, les plats chauds sont remis en température dans des contenants inox afin de répondre aux obligations futures de la loi EGALIM pour sortir des contenants plastiques mais aussi réduire l'impact des perturbateurs endocriniens sur les enfants.

Les Temps forts :

D'un point de vue pédagogique, les activités autour du marché de Noël ont été un véritable succès, avec une grande participation des enfants. Chacun a pris part activement à la fabrication de décorations et de petites créations, qui ont été mises en vente lors de l'événement.

L'atelier couture dédié à la fabrication de chaussettes de Noël a été un véritable succès. Grâce à l'implication précieuse de nos quatre bénévoles (Catherine, Mireille, Isabelle et Angèle), l'atelier a pu se dérouler dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Chacun a apporté ses compétences, son savoir-faire et son envie de partage, créant ainsi un environnement propice à l'apprentissage et à la transmission de savoirs.

Le résultat final : des chaussettes de Noël réalisées avec soin et créativité qui symbolisent non seulement la réussite de l'atelier, mais aussi l'importance de l'engagement collectif et du partage intergénérationnel. Ce moment de convivialité et de solidarité restera gravé dans les mémoires de tous les participants, qui ont pu, à travers ce projet, renforcer leurs liens et célébrer la magie de Noël ensemble.



Classe de GS/CP/CE1 avec M Quentin Paroisse



La parole est aux élèves :

« Dans notre classe il y a 4 GS, 7 CP et 14 CE1. Cette année nous travaillons comme toute l'école sur le thème de l'eau. En septembre nous avons eu la chance d'avoir l'intervention du CPIE dans notre école. Durant 3 séances, des animateurs sont venus travailler avec nous sur le cycle de l'eau, la préservation de la ressource et la pollution de l'eau. Nous avons construit des maquettes représentant le cycle de l'eau et surtout nous avons passé une après midi à découvrir les petites bêtes qui se trouvent dans la Seille juste en face de l'école.

Lors du Ruff'éco, organisé par le foyer rural en octobre, on a présenté notre travail à nos parents et aux habitants. Nous avons continué le

travail sur les petites bêtes dans le cadre du programme école et cinéma en nous rendant à Lons pour visionner le film Microcosmos le peuple de l'herbe. Fin janvier Ruffey va accueillir la restitution du projet eau que le CPIE a porté dans 10 classes de la com com. C'est lors de cette soirée que nous remettons au président de la communauté de communes nos idées pour préserver une eau de qualité et non polluée.

Dans le reste de l'année nous allons continuer le projet école et cinéma avec deux autres films. Nous allons travailler un projet multi-générationnel avec l'EPHAD et la médiathèque de Bletterans. Enfin toutes les semaines nous avons la chance d'avoir deux bénévoles du foyer rural qui viennent nous faire découvrir des livres et nous avons toujours accès à la bibliothèque une fois par semaine. »

Classe de Maternelle avec Mme Aline Augoyat



La classe de maternelle accueille cette année 27 élèves de PS, MS et GS. La classe est équipée depuis la rentrée d'un TBI (Tableau Blanc Interactif), celui-ci réagit aux actions telles que le toucher pour valider une réponse à un exercice ou lors d'une activité. Des images peuvent être projetées ou encore de courtes vidéos en musique ou en anglais. Les rituels tels que l'appel, la météo et date sont réalisés sur le TBI grâce à une application adaptée aux élèves de 3 à 5 ans. Les élèves ont rapidement appris à écrire sur ce tableau au moyen d'un stylet.

L'école a participé à plusieurs projets dont le Ruff'éco en octobre, une journée éco-citoyenne autour du thème de l'eau. Des défis pour transvaser l'eau ont été proposés aux plus jeunes.

Classe de CE2/CM1/CM2 avec M. Léo Charles et Mme Karine Bernasconi

Cross de l'école :

Le 29 novembre 2024, les élèves de la classe de CE2, CM1, CM2, ceux de la classe de GS, CP, CE1 et les élèves volontaires de la classe de maternelle ont pu participer au cross de l'école de Ruffey-sur-Seille. Les enfants ont préparé cette course en s'entraînant quotidiennement ensemble toute la période. Les plus grands devaient courir environ 1700 mètres pour se rapprocher de la longueur du cross du collège. Les CE1 ont couru 1200 mètres, les CP 800 mètres et les maternelles 400 mètres. Une fois la course réalisée, les élèves ont pu profiter d'un goûter bien mérité. Ils ont pu savourer de bonnes crêpes préparées par les parents sur place. Une cérémonie de remise des médailles a ensuite eu lieu. Un grand merci à tous les parents présents qui ont participé à la préparation et au service des crêpes et qui sont venus nombreux pour encourager les élèves.



Projets à venir :

La classe de CE2, CM1, CM2 va profiter de plusieurs interventions de la part d'Info Jeunes Jura. L'objectif sera de participer au développement des compétences psychosociales des élèves, de travailler autour du numérique et du harcèlement. Les élèves pourront échanger et débattre autour de ces thèmes.

En parallèle de ces interventions, une soirée sur ces thématiques sera à destination des parents pour pouvoir échanger et débattre des différents sujets, en particulier celui du numérique : écrans, réseaux sociaux, cyber harcèlement.



Les élèves ont également fait une première rencontre jeux de société dans le cadre de l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) avec d'autres écoles du secteur.

Les élèves ont réalisé des cartes de vœux offertes aux personnes âgées lors d'un repas de fin d'année en novembre. Les élèves de l'école se sont réunis au marché de Noël du village pour un petit spectacle constitué de plusieurs chants. Les familles ont reçu des cartes d'invitation réalisées par les élèves. Des objets décoratifs, des sachets de sablés, truffes en chocolat et des calendriers ont été vendus au stand de l'école au profit des projets pédagogiques à venir.





LE FOYER RURAL DE RUFFEY SUR



A

Association née en 1947
Amitié
Animation
Accueil

B

Bénévolat, élément porteur, essence même de notre fonctionnement
Bibliothèque, riche de ses dames qui la portent, l'animent, l'enrichissent, ouverte à l'heure du conte pour les petits de l'école
Boules, les mercredis et vendredis à 14h, à l'ombre des platanes

C

Culture
Collectif, le fonctionnement de notre conseil d'administration (Daniel, Evelyne, François, Julien, Magali, Marc, Marion, Nadine, Nicolas, Romain, Sébastien, Sylvie)
Crêpes, en quantité incalculable
Châtaignes, offertes aux habitants lors du marché de Noël

D

Dynamisme insufflé par l'enrichissement et le rajeunissement de l'équipe
Divertissement
Danse en ligne, les mercredis soirs à 18h30

Dédée Prin, engagée dans la confection heureuse de gâteaux et surtout fidèle à la bibliothèque. Que notre hommage soit sincère à son souvenir

E

Engagement, celui de ses 12 administrateurs, celui des bénévoles, celui des adhérents, celui des habitants

F

Fêtes, nombreuses dans l'année, pour que vive la Fraternité

G

Gymnastique, trois soirs par semaine sous la houlette bienveillante de Florence Cabaud
Galette, le 7 janvier en 2024, le 19 janvier en 2025
Gâteaux, tous les mardis

H

Humeur, bonne humeur essentielle au fonctionnement de notre association

I

Intérêt constant pour les Jeux du mardi après-midi, jeux de société, tarot, belote et ... gâteaux

K

Karaoke le 29 mars 2025
Kaléidoscope d'activités et de manifestations au sein de notre foyer pour vos Loisirs

L

Loisirs

M

Marché de Noël bien installé maintenant en décembre dans notre village
MERCİ

Décliné de A à Z

N

Nous, pour vous,

O

Organisé-es et

P

Passionné-es pour le
Partage pérenne des activités

Q

Quadriller tous les R

R

Randonnées du jeudi après-
midi, concoctées par Evelyne,
au dénivelé estimé et aux
vêtements parfois mouillés

Ruffey'co organisé avec
l'école le 13 octobre pour
nous sensibiliser aux
nouvelles donnes de la
Nature

Repas partagé le 29 mars
2025 avec les adhérent-es

Ruff'estival, très belle édition
en 2024 avec les élèves en
ouverture, le 7 juin en 2025,
succès planétaire, non,
mais départemental, voire
régional, oui

S

Succès

Sourires

T

Téléthon, le retour le 29
novembre 2024 durant
lequel force moules-frites
furent appréciées

Théâtre, réservez votre 29
mars

Temps donné à notre village

U

Utile à notre village

V

Vide-grenier, manifestation
qui attire exposants et
visiteurs en nombre

VOUS habitant-es fidèles et
reconnaisant-es

W

Wagon de vœux à échanger
et partager pour 2025

X

X réunions

X actions

X cours

tout au long de l'année

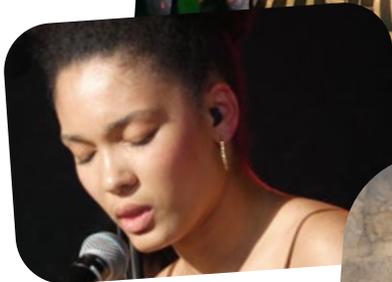
Y

Yoga tous les vendredis avec
Ludivine

Z

Zèle

Zoomer de A à Z
sur notre association



Chants d'étoile a 10 ans !

Un public magnifique et chaleureux est venu souffler avec nous les dix bougies de Chants d'Étoile. Et ce fut un feu d'artifice d'artistes, plus talentueux les uns que les autres, tous d'une grande humanité, ravis de partager avec nous cette belle aventure.



Le 26 Janvier à 17h

Bernard Bretin à la guitare et Pascale Richem à capella

Ils nous emporteront sur les chemins de Brassens et Anne Sylvestre, figures incontestables de notre patrimoine culturel.



Le Dimanche 9 Mars à 18h

Marion Cousineau

La franco-québécoise promène ses chansons des deux côtés de l'Atlantique depuis 2018. Elle cultive au travers de ses voyages une envie de dire et de donner, une capacité d'écoute et de présence qui font de ses concerts des moments qui nous habitent encore longtemps après que le rideau soit tombé.

Son univers lui ressemble, fait de personnages étonnants, de moments fugaces finement esquissés avec respect et humanité. Seule en scène, à la basse ou au piano, oscillant entre poésie douce et slams captivants, elle offre une énergie régénérante, une performance inédite dont on se souvient.

Le Dimanche 1er Juin à 18h

Govrache

Au cœur d'un spectacle en solo, Govrache vous fait découvrir son univers à travers du slam, mais aussi de la chanson, des lectures et autres surprises. Une parenthèse qui se veut être le récit d'une plongée intimiste dans la vie de l'artiste qui évoque son parcours depuis l'école qu'il n'aimait pas, jusqu'à l'écriture et la scène qui l'animent aujourd'hui. De nouveaux textes, mais aussi des titres de son répertoire, des confidences, des anecdotes et des clin d'œil aux œuvres littéraires et musicales qui l'ont inspiré : autant de choses qu'on ignore et qui ont attisé son goût pour les mots et sa passion pour la scène. Une belle occasion pour Govrache de (re) créer des moments privilégiés avec le public, non pas simplement en se racontant, mais en cherchant à provoquer un écho en chacun de nous.



Le Samedi 28 Juin à 20h30

Pascal Mary

brille, sait être tour à tour tendre, mélancolique, désabusé, fantaisiste, user d'un humour grinçant ou noir, dépeindre le tragique, avec une élégance rare et le sens de la mesure même dans l'excès. « Pascal Mary n'est pas un chanteur de charme mais un auteur-compositeur-interprète plein de charme. Ce charme, il le tient essentiellement à son humour élégant. Sa fine drôlerie lui permet de parler de tout ou plus exactement de tout chanter de ce qui fait sa vie et les nôtres. Avec son art de mêler émotion et drôlerie, il enthousiasme public et critiques. » (Muriel Mingau, Le populaire du centre). Cette capacité à osciller entre le rire et l'émotion rend chaque spectacle de Pascal Mary inoubliable

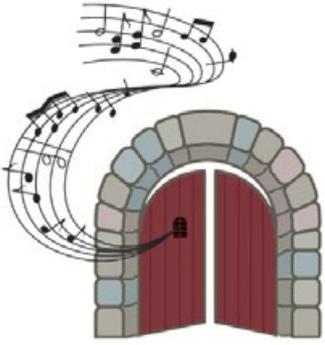
Exceptionnellement à « La Grange »



Le 27 Septembre à 20h30

François Buffaut

un orfèvre à l'âme entière... Vous aimez la chanson française et ses quelques rares talents ? Vous allez adorer l'univers de l'auteur compositeur et interprète François Buffaut. Une voix posée, profonde, intime et confiante, des textes et des mots qui appartiennent à chacun de nous et qu'il met en rondeur comme on met un bon vin en bouche. Une guitare complice comme une compagne aimante, souple dans ses mains enveloppantes. Des chansons d'émotions et de vie, une vie qui vacille parfois. Des mélodies sensibles et légères, rieuses et vagabondes. Tel est l'univers du poète François Buffaut, qui nous emporte dans un corps à cordes rapproché dès la première écoute.



2024 à La Grange : une année intense et innovante !

Du classique avec cinq soirées-concerts

Une magnifique journée anniversaire

pour nos 10 ans clôturée par un exceptionnel spectacle, un des meilleurs de cette décennie, où Fanny et Camille, de la compagnie Chanel n°5, nous ont régaliés en émotion, humour, virtuosité et intelligence.



Une expérience à renouveler

l'auberge éphémère du dimanche 2 juin.

Fort-es de notre plaisir de cuisiner et notre envie de convivialité, nous avons ouvert, le temps d'un déjeuner, notre auberge ! Nous avons concocté un menu où, suivant les valeurs de notre association, tout était cuisiné maison avec des produits locaux. Nous sommes vraiment ravi-es d'avoir comblé, selon leurs dires, nos 50 convives. L'une d'elle nous a même fait le plus beau compliment que l'on pouvait entendre « Vous avez eu une grande utilité sociale car, à ma table, nous étions plusieurs célibataires et aucun-e d'entre nous ne seraient allé-e seul-e au restaurant un dimanche midi »

Nous espérons, lors d'une prochaine édition que nombre d'habitants de notre village répondront présent-es.

2025 à La Grange

Les femmes seront à l'honneur pour notre programmation 2025.



Chloé M.

Slam
Dimanche 18 mai à 18h



Autrice-compositrice-interprète
Dimanche 15 juin à 18h



Dimanche 31 août
à 18h



Outre Mères

Théâtre
Dimanche 28 septembre à 18h



L'APE des P'tits Ruffeyens

Grâce aux nombreuses actions menées tout au long de l'année dernière, l'APE a pu financer intégralement les sorties de fin d'année des enfants de l'école en 2024.

Une belle récompense pour notre engagement collectif !



La nouvelle année scolaire a démarré sur les chapeaux de roue avec un café d'accueil organisé dès la rentrée, afin de souhaiter la bienvenue aux nouvelles familles. Nous avons également eu la joie d'accueillir de nouveaux membres, aussi bien au sein du bureau de l'APE que parmi les bénévoles actifs, prêts à nous épauler dans nos projets.

Les dernières semaines de l'année ont été marquées par nos actions conviviales et solidaires, notamment la traditionnelle vente de saucisses fumées type Morteau et de Mont d'Or, ouverte à tous les habitants. Un grand merci à tous ceux qui ont participé à ce succès !

La fin d'année s'est achevée en beauté avec notre présence au marché de Noël, en collaboration avec le foyer rural, pour un moment chaleureux et fédérateur.

En 2025, l'APE débute fort en organisant sa première soirée à thème : une fondue géante, qui aura lieu le 15 février (sur réservation). Les informations pratiques seront communiquées dans le mois de janvier. Pour suivre toutes nos actualités et nos projets, n'hésitez pas à nous rejoindre sur notre page Facebook : l'APE Les P'tits Ruffeyens, ou à nous contacter par email à l'adresse suivante : lespitsruffeyens39@gmail.com.

Informations :

L'Association des Parents d'Élèves joue un rôle essentiel dans la dynamique scolaire. En plus de soutenir les projets éducatifs et de financer des sorties, des matériels ou des activités, l'APE contribue à tisser un lien fort entre les familles, l'école et la communauté locale. Elle favorise le partage, la solidarité et l'épanouissement des enfants, tout en créant des moments inoubliables pour petits et grands.

Nous sommes déterminés à poursuivre cette mission en 2025 : soutenir les projets de l'école, répondre aux besoins matériels, organiser des sorties scolaires et, surtout, mettre des étoiles dans les yeux de nos enfants !



Solida'Ruffey

Née en juin 2024, l'association Solida'Ruffey a pour ambition de promouvoir la solidarité par l'échange et le partage dans notre territoire.



Solida'Ruffey propose des collectes diverses :

- des objets de seconde main non volumineux et non alimentaires pour la boutique "Le Sésame ouvre-toi" ou pour le troc ;
- papier, journaux, magazines, revues, pubs, catalogues et livres à destination du recyclage ;
- bouchons en plastique et liège remis à l'association les bouchons du cœur (aide au handicap) ;
- stylos, feutres, souris colle et correcteurs usagés déposés à l'école de Villeveux.

Lieux de collecte :

- Bouchons : Ruff'épicerie
- Tout le reste : soit au 82 rue des prés de l'étang à Ruffey-sur-Seille (sur réservation), soit un mercredi sur deux (semaine impaire) à 18h champ de foire devant la salle des associations de Ruffey-sur-Seille, soit le jour de l'ouverture de la boutique.

Les différentes activités mises en place :

Une boutique du gratuit ouverte une fois tous les deux ou trois mois de 8h45



à 12h45 à la salle des fêtes de Ruffey-sur-Seille, "le Sésame ouvre-toi". On y trouve les dons des collectes : vaisselle, vêtements, objets du quotidien, jouets, petits meubles et électroménagers, ... Une contribution de 1€ minimum par personne est demandée (gestion). Un sac cabas maximum par personne est autorisé.

Des concerts au chapeau (5 ou 6 par an). Une grande partie des bénéfices est versée à des associations (restos du cœur).

Partages de services, d'offres d'emploi, de plants et graines, de covoiturage, ...

Recherche local et bénévoles

L'association Solida'Ruffey cherche un local boutique (hangar, grange d'environ 100 M2) qui faciliterait le travail des bénévoles. Nous étudions vos propositions.

Elle a également besoin de bénévoles. Bonne ambiance garantie.



Programme 2025

A la salle des fêtes de Ruffey-sur-Seille :

- Samedi 11 janvier : concert Maria Coulon (accordéon) Bénéfices pour les restos du cœur
- Dimanche 23 février : ouverture de la boutique "le Sésame ouvre-toi"
- Samedi 1 mars : Duo Ella (chansons françaises et standards jazz)
- Concert Tony El Flaco (jazz manouche) en mai. Date non fixée.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux.



Président : Alain LAPLAGNE

Trésorier : Florent LAPLAGNE

Secrétaire : Laurence JUIN

Contact:

07 71 59 05 55

solidaruffey@gmail.com

Groupe Facebook Solida'Ruffey



Cette année 2024, l'ADMR de Desnes a réalisé un partenariat avec le Lions Club, pour la mise en place de l'opération "Fil d'Ariane" !

Que vous soyez bénéficiaires ou non de l'ADMR, l'opération "Fil d'Ariane" consiste à déposer une petite boîte dans la porte du réfrigérateur. Elle contient une fiche avec les renseignements médicaux de la personne. L'objectif est de fournir rapidement des informations parfois vitales aux services d'urgence (pompiers, SAMU) lorsque ceux-ci interviennent au domicile des personnes.

Pour tout renseignement concernant ce dispositif, **contactez l'association locale ADMR de Desnes au 03 84 85 18 15**

Nous intervenons à Ruffey auprès de :

- 20 bénéficiaires pour des interventions d'entretien du logement, d'aide à la personne, représentant 1603 heures ;
- 8 bénéficiaires de la téléassistance, soit 40 mois facturés ;
- 8 bénéficiaires de la livraison de repas, soit 881 repas livrés.

Deux bénévoles sont à votre disposition :

Martine Prély (06 72 90 14 83) : bénévole de proximité qui intervient pour la constitution ou l'actualisation des dossiers et la distribution des plannings et factures chaque fin de mois ;

Odile Porteret qui intervient sur le programme MONALISA (MOBilisation NAtionale contre l'isolement Social des Agés) pour lequel, il convient de **contacter la Fédération de l'ADMR à Lons le Saunier au 03 84 47 26 31.**

Don du sang



L'amicale du don de sang de Bletterans est composée de 28 membres. Elle se retrouve à l'œuvre tous les deux mois pour la collecte de sang : préparation de la salle, préparation de la collation (financée en grande partie par la vente des calendriers). L'équipe a à cœur de proposer à chaque donneur un véritable plateau repas avec entrée, plat, fromage et

dessert. Pour le donneur, il faut compter de 10 à 15 minutes pour compléter la poche de 400 ml.

Cette année, à Bletterans, comme presque partout en France, les collectes n'ont pas eu le rendement escompté. Il faut être vigilant car la seule alternative au don éthique (anonyme, bénévole et gratuit) est

de considérer le sang comme une matière première (avec des origines pas toujours contrôlées et un montage financier à la clé). Pour mémoire, il faut 10 000 dons par jour et un don peut sauver 3 vies. Alors, venez nombreux donner votre sang !

Les collectes de Bletterans pour l'année 2025 :

Janvier	Mars	Mai	Juillet	Septembre	novembre
Jeuudi 23	Jeuudi 27	Jeuudi 22	Jeuudi 17	Jeuudi 18	Jeuudi 20

MÉTÉO

Quel temps en 2024?

Températures

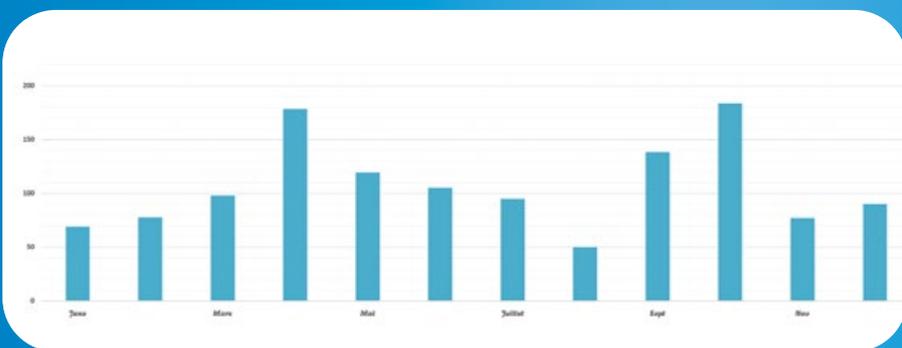
	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
Minima	-11,5	-6	-5,5	-7,5	-1,5	10,8	14,3	13,3	7,2	8,8	1,2	0	-11,5
Maxima	17,5	22	27	34,5	35,5	37,1	36,5	33,3	30	22,3	18,5	12,4	37,1
Moyenne	3,77	8,12	8,6	10,8	16,33	20,79	24,29	24,41	17,72	15,02	10,52	5,47	13,9

Relevés de l'année 2024 effectués par Jean ROMAND, à 40 cm du sol sans abri (depuis 1975)



Précipitations

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
Pluie (mm)	69,5	77,9	98,3	178,8	119,7	105,4	95	50,1	138,7	183,9	77,4	90,3	1285
Jours de pluie	10	15	15	16	17	14	11	6	16	15	10	11	156



Depuis 1975, c'est la 4^e année la plus pluvieuse. Seules 1977 (avec 1479 mm), 2012 (avec 1406 mm) et 2013 (avec 1384 mm) la devance. Par contre c'est l'année avec le plus grand nombre de jours de pluie ! (42,5%, près d'un jour sur deux). Concernant les relevés, le thermomètre et son emplacement ont été changés en août. Cela rend les comparaisons avec les autres années moins justes.



RÈGLES DE CIVILITÉ

Même si la vie est calme la plupart du temps, des incivilités ont encore lieu.

VOICI POUR RAPPEL QUELQUES RÈGLES DE SAVOIR VIVRE :



Tri des déchets :

Les déchets, c'est avant tout une responsabilité personnelle !

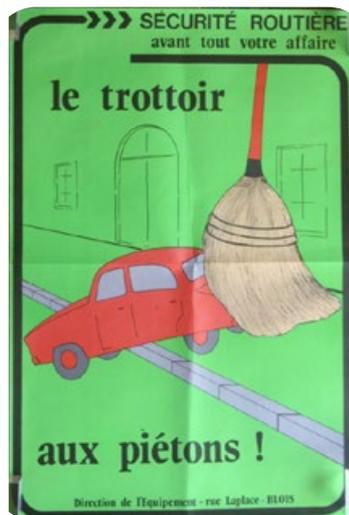
Nous sommes responsables de nos déchets.

- La poubelle bleue pour tout ce qui est emballages
- Le composteur individuel pour ses bio-déchets
- La poubelle grise pour tout ce qui est destiné à être brûler
- Le bac à verre
- Le retour des piles usagées dans le bac prévu
- La déchetterie

Rien ne doit être jeté dans la rivière, dans les fossés, dans la forêt ! Il faut le rappeler pour certain !

Sachons que tout ce que nous achetons va finir un jour ou l'autre à la poubelle.

Soyons donc raisonnables dans nos achats !



Stationnement : Ce n'est pas sur le trottoir !

Pour la sécurité des piétons, il est interdit de stationner sur le trottoir : utilisez votre cour ou un emplacement public réservé à cet effet, même s'il faut marcher quelques mètres.

Bruits de voisinage : choisir le bon moment, c'est moins dérangent !

Ils sont réglementés par l'arrêté préfectoral du 13 mars 2012.

L'article 6 stipule : « Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés :

- les jours de semaine (lundi au samedi) : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 20 h.
- les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.



PREFET DU JURA

R.A.N. 39-2019.06.18.001

Arrêté n° 2019-06-18-001
réglementant l'emploi du feu dans le
département du Jura

FEU

Un particulier

n'a pas le droit de brûler ses déchets (même les déchets végétaux).

Tout feu en extérieur est donc interdit

Les agriculteurs

les déchets verts sont considérés différemment.

Ils sont soumis à des règles d'éco-conditionnalité dans le cadre de la PAC, et peuvent avoir des mesures agro-environnementales restrictives concernant le brûlage des résidus agricoles. Ce sont les services contrôleurs qui peuvent constater l'irrégularité et entamer une procédure administrative infligeant des pénalités financières à l'auteur.

Le Préfet du Jura,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Animaux domestiques

L'arrêté municipal du 13 octobre 2021 précise les règles concernant l'identification, la divagation, les déjections et les nuisances sonores des animaux domestiques.

- La commune a posé des panneaux explicites concernant les déjections canines. Merci d'être vigilant pour éviter aux enfants de jouer dans les crottes de chiens.
- L'identification des animaux domestiques (chiens et chats) sont obligatoires. Une adresse et un numéro de téléphone sur un collier permettent facilement de vous rendre votre animal de compagnie s'il est trouvé sur la voie publique.
- Merci de prendre toutes les mesures nécessaires (colliers anti-aboiements etc.) pour éviter les aboiements d'un chien en l'absence de son maître.



Ruffey, village d'eau

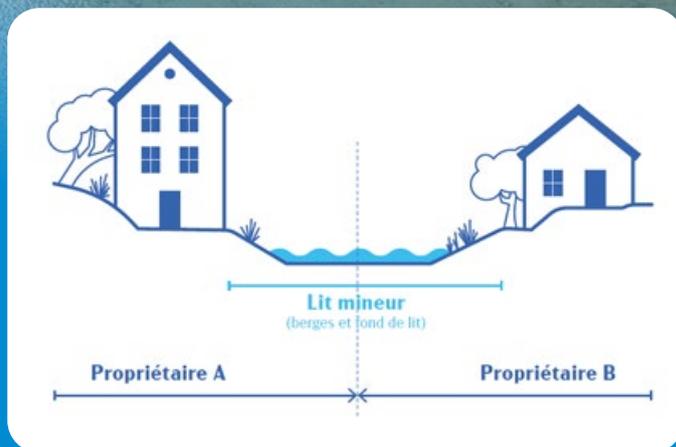
Ruffey est traversé par la Seille, le Sedan, la Madeleine et le canal de la Molette

Qui doit faire l'entretien ? Qu'a-t-on le droit de faire ? Quand ?

Autant de questions auxquelles il n'est pas facile de répondre. De nombreuses lois existent. L'OFB (l'office de la forêt et de la biodiversité) est le gendarme qui veille à ce qu'elles soient respectées.

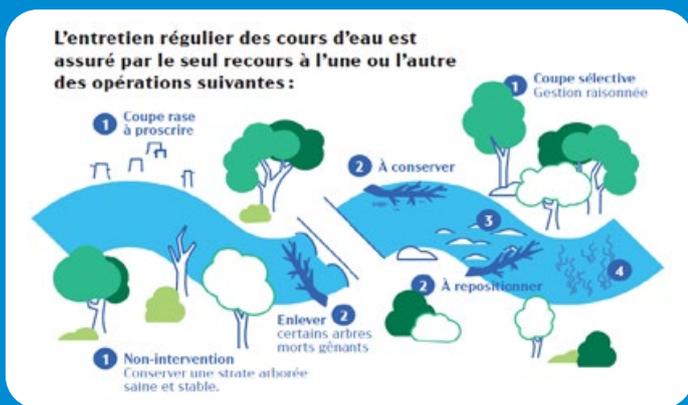
Lorsque le cours d'eau n'est pas cadastré (c'est le cas pour tous les cours d'eau de Ruffey), le propriétaire riverain possède la moitié du lit mineur. Il est donc propriétaire des berges et du fond du lit. Attention, il n'est pas propriétaire de l'eau ni des poissons, ni des ouvrages type déversoirs ou vannes qui régulent par arrêté les niveaux d'eau.

Selon l'article L.215-14 du code de l'environnement, **il appartient au propriétaire d'entretenir les berges** et le lit sur sa propriété. Cependant, l'ESA peut prescrire ou exécuter des travaux présentant un caractère d'urgence ou d'intérêt général.



Voici les actions possibles du propriétaire sans demandes particulières :

- Point 1 du schéma : Entretien de la végétation : coupe sélective
 - Point 2 du schéma : Gestion raisonnée des embâcles
 - Point 3 du schéma : Gestion des sédiments (et non curage généralisé)
 - Point 4 du schéma : Coupe des végétaux aquatiques
- L'entretien de la végétation est conseillé entre le 1 septembre et le 31 mars. Pour des travaux plus importants (qui nécessitent par exemple l'emploi d'un engin), il est préférable de contacter l'ESA car ceux-ci peuvent être soumis à des autorisations de la part des DDT (préfecture).



L'ESA (EPAGE - Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau- Seille et Affluents)

Créé en juillet 2022, intervient à l'échelle du bassin versant de la Seille pour la restauration et l'entretien des milieux aquatiques et humides dans le cadre de l'intérêt général et pour la défense contre les inondations. A Ruffey l'ESA intervient sur le canal de La Molette pour gérer la répartition des débits entre la Seille et le canal. En 2025, l'ESA va poursuivre ces travaux interrompus par la météo et va intervenir sur la Seille entre les deux ponts au centre du village pour favoriser la biodiversité et le bon état écologique, notamment en période d'étiage.



Curage raisonné du canal de la Molette

A tous, il faut rappeler que la rivière n'est pas une poubelle, ni pour le plastique, ni pour des déchets verts. C'est du bon sens, mais certains de nos concitoyens n'en n'ont pas encore conscience !

ETAT CIVIL

Naissances

RECTIFICATIF 2023 (ajout)

Livia Angèle Marie BONNET

Née le 4 janvier 2023 à Lons le Saunier

Milan GAUTHIER

Né le 9 décembre 2023 à Lons le Saunier

NAISSANCES 2024 :

Logane Morgane Taklit MORET

Née le 19 mars 2024 à Lons le Saunier

Juliette Gabrielle VOMIERO

Née le 10 avril 2024 à Lons le Saunier

Marius BAVEREL

Né le 16 août 2024 à Lons le Saunier

Chloé TURIN

Née le 9 novembre 2024 à Lons le Saunier

Mariages



**Mélissa BLANCHOT
et Benjamin JEANJACQUES**
Célébré le 25 mai 2024



**Blandine REBILLARD
et Benoît JACQUIN**
Célébré le 1 juin 2024



**Ambre DEMARCONNAY
et François JEANDOT**
Célébré le 3 août 2024



**Manon LYZWA
et Jules EPAILLY**
Etabli le 29 mars 2024



**Leslie SAGOT
et Louis BAVEREL**
Etabli le 13 juin 2024

DÉCÈS

Christian LYZWA (64 ans)

Le 20 janvier 2024 à Ruffey sur Seille

Jacques SAUTIERE (73 ans)

Le 30 janvier 2024 à Ruffey sur Seille

Patrick PETOT (65 ans)

Le 2 février 2024 à Louhans

Jean RAMEAUX (89 ans)

Le 7 mars 2024 à Saint Germain du Bois

Gisèle MOUILLOT (née Mouillot) (93 ans)

Le 24 avril 2024 à Céret

Mireille GAUTIER (née SYRE) (82 ans)

Le 23 mai 2024 à Beaune

Andrée PRIN (née GROFF) (78 ans)

Le 15 juin 2024 à Lons le Saunier

Martine JOLY (née JOSSERAND) (70 ans)

Le 16 juin 2024 à Ruffey sur Seille

Jean-Luc MEYNIER (66 ans)

Le 8 juillet 2024 à Ruffey sur Seille

Léone JANOD (née PAGET) (103 ans)

Le 2 septembre 2024 à Sellières

Paulette FILLIATRE (née MATHIEU) (102 ans)

Le 19 octobre 2024 à Bletterans

Andrée DUMONT (née LAURENT) (85 ans)

Le 3 novembre 2024 à Dijon

DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES EN 2024

MOREY Michel :

changement fenêtres, volets roulants et crépis.
(09/01/2024)

PARMENTIER Laurent :

installation environ 16m² de panneaux photovoltaïques en autoconsommation et vente du surplus. (09/01/2024)

PETTJEAN Alain :

division en vue de construire. (19/01/2024)

MUTTONI Marc :

rénovation de façades en enduit de chaux traditionnel, finition grattée fin, teinte blanc écru. (29/02/2024)

BOURCIER Christine :

pose de 2 portails métalliques (l'un de 5 mètres et l'autre de 4.5 mètres), d'une porte et pose d'une clôture métallique de 1.60 mètres de hauteur, couleur gris foncé. (05/03/2024)

BOHL Laurence :

restauration de la toiture : pose de tuiles type Alpha 10 rouge ancien et pose d'un vélux (02/04/2024)

PETTIT Robin :

réfection de la toiture et pose de 2 velux. (21/05/2024)

VOLATIER Pascal :

isolation thermique des murs extérieurs, finition talochée couleur pierre. (29/05/2024)

MÉAR Laurent :

rénovation de toiture sur la partie habitation, mise en place de 2 châssis de toiture et chenaux en zinc non brillant. (11/06/2024)

PÉLISSARD André :

rénovation à l'identique de la couverture, remplacement du châssis par une fenêtre de toit et zinguerie cuivre maintenue. (18/06/2024)

CAPDEVILLE Didier :

réfection de la toiture à l'identique (3/07/2024)

BAILLY Sylvaine (régularisation) :

création d'une porte fenêtre en lieu et place de plusieurs fenêtres existantes. (19/07/2024)

FAUTRELLE Billy :

remplacement de la toiture du bûcher par des tôles type bac acier rouge. (30/08/2024)

TURIN Benjamin :

clôture rigide avec portail et portillon. (17/09/2024)

FOREAU Alexandre :

changement des menuiseries extérieures (fenêtres et portes). (26/09/2024)

MERCIER Philippe :

installation de 14 m² de panneaux photovoltaïques pour autoconsommation. (24/10/2024)

ROUSSELOT PAILLEY François :

rénovation de 3 fenêtres sur la façade côté rue. (01/10/2024)

JOUANS Fabrice :

réfection d'une ancienne toiture. (10/10/2024)

RAMEAUX Marie Helene :

changement de la porte de grange. (12/11/2024)

DE FINANCE Marion :

isolation extérieure et création de quatre fenêtres de toit, d'une fenêtre et d'une porte fenêtre. Changement des menuiseries extérieures. (04/10/2024)

GENET Marc :

changement des velux, fenêtres et porte fenêtre. (26/11/2024)

BUCLET Valéry :

création d'un abri de jardin. (18/10/2024)

ROUSSET Yveline :

clôture en grillage rigide. (14/11/2024)

BENTO Geoffrey :

pose d'une piscine coque. (28/11/2024)

LYZWA Manon :

isolation extérieure, modification et création d'ouvertures (28/11/2024)

BOURDY Alexandre :

panneaux photovoltaïques sur toiture. (10/12/2024)

BENTO Geoffrey :

panneaux photovoltaïques sur toiture. (17/12/2024)

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS EN 2024

BUCLET Valéry :

construction d'une maison individuelle de plain-pied avec garage sur vide sanitaire avec combles perdus et appentis couvert. (2/05/2024)

RENARD Maxime :

rénovation complète d'une habitation. (25/07/2024)

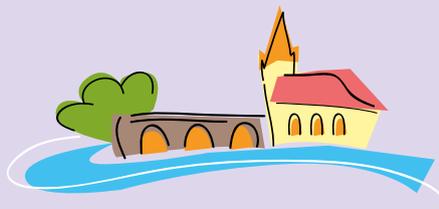
SOULAGE Maxime :

démolition partielle d'un bâtiment existant (garage) et reconstruction, sur la même emprise, d'une annexe à usage d'habitation. Démolition partielle de la grange (toiture et murs). Conservation des soubassements et fondations. (27/08/2024)

PERMIS DE DÉMOLIR ACCORDÉS EN 2024

CHARLONNAI DESSOLY Valentin :

démolition partielle d'une annexe et démolition d'un auvent contre la façade Nord Ouest. (3/12/2024)



Mon beau sapin...

